

Evaluation Initiale d'aptitude aux formations DEUX ROUES (PERMIS A1 ET A2) – sur ordinateur/ tablette

Réf de l'action : ECF R131.PR indice 01 du 29/04/2021 -

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'évaluer le niveau d'une personne à la conduite d'un véhicule de catégorie A ou A1 ;
Être capable de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires ;
Être capable de répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie A ou A1,
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
 - Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1,
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Délais d'accès à l'évaluation : immédiat à compter de la signature du Contrat sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : **agence responsable de formation**

MOYENS D'EVALUATION

- Evaluation réalisée en agence avec un simulateur,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Aucun.

THEMES D'EVALUATION

- Évaluer son niveau :
 - d'expérience en conduite,
 - de motivation,
 - de connaissance des organes de la moto,
 - de pratique de la conduite.

MODALITES D'EVALUATION

- L'évaluation est individuelle, elle s'articule autour d'exercices :
 1. questions sur l'expérience de la circulation,
 2. détection des risques,
 3. trajets à effectuer en suivant les consignes.
- L'évaluation s'articule autour de questions orales et de tests pratiques selon les thèmes d'évaluation.

SANCTION VISEE

- Le Bilan d'évaluation restitué à l'élève fait apparaître :
 - les notes obtenues par critères,
 - le score total,
 - le nombre d'heures de formation proposé,
 - le nom, le numéro de l'autorisation d'enseigner et la signature du formateur,
 - Il sera annexé au contrat.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

1 élève par ordinateur

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA PRESTATION

environs 45 minutes



ÉVALUATION des capacités et aptitudes

Procédure d'évaluation

IL S'AGIT D'UNE ÉVALUATION SUR ORDINATEUR D'UNE DURÉE D'ENVIRON 45 MINUTES.

- Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation.
- Le test précède la formation et les personnes testées ne sont pas des élèves (pas encore) même si elles disposent plus ou moins de compétences et d'aptitudes.
- Les réponses attendues ne sont pas à interpréter autrement qu'au travers l'objet visé par l'évaluation (évaluer des capacités) et non pour leur justesse en elle-même (par exemple, lorsque l'on teste la capacité à prendre une décision, on n'évalue pas la valeur de cette décision, mais seulement la capacité de la personne à s'engager dans cette décision).
- Il n'y a pas de « pièges » dans les situations présentées, la personne testée doit simplement se placer en tant que conducteur de la moto d'où la situation est filmée ou photographiée.
- Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve type ETG, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela », mais comment je perçois cette situation.
- Les questions à partir des situations filmées doivent être traitées en tenant compte de la dynamique de cette situation, c'est-à-dire en tenant compte des données de mouvements avant l'arrêt sur image ; l'aspect statique de l'arrêt sur image ne doit pas faire analyser la situation comme une diapositive de code.

L'ensemble de ces consignes est rappelé à la personne dès le début du test ou au passage de chaque partie spécifique de l'évaluation.

Les catégories de critères évalués

Le test distingue 2 catégories de capacités :

- celles permettant d'évaluer les aptitudes à manipuler une moto et préparant l'apprentissage des épreuves de plateau, il s'agit :
 - des capacités sensori-motrices,
 - et des capacités d'équilibre ;
 - s'y ajoute les capacités de transfert de connaissances techniques et de sécurité ;
- celles permettant d'évaluer la compréhension des situations de conduite, préparant les apprentissages en circulation, il s'agit :
 - des capacités cognitives d'attention dirigée et de mémorisation,
 - des capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

Le test est complété par l'évaluation d'aptitudes :

- les facteurs de volonté et de motivation ;
- les aspects émotionnels et affectifs.

Les questionnaire

Seules les questions présentées ci-dessous font l'objet d'attribution de points.

Les autres relèvent de l'information simple à destination de l'établissement et des enseignants, comme la situation de la personne testée, les enseignements suivis ou ses diplômes obtenus.

Spécificité :

Une version spécifique du questionnaire s'adresse aux personnes désirant suivre une formation au permis A1, pour tenir compte de leurs expériences relatives et des capacités de transfert qui leur sont propres.

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
-----------	------------------

1. Capacités et connaissances sensori-motrices

POSSESSION DE PERMIS	Capacités de transfert et compétences de conduite. Capacités de gestion de situations de circulation.
EXPÉRIENCE DE CONDUITE MOTO EN ET HORS CIRCULATION ET SELON LA PUISSANCE	Capacités de transfert des compétences techniques.
EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE CYCLOMOTEUR	Capacités de transfert des compétences techniques.
EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE CYCLE	Capacités de transfert des compétences d'équilibre.
MODE DE DÉPLACEMENT	Capacités de transfert des compétences en circulation.
USAGE D'ENGINS POUR LESQUELS L'ÉQUILIBRE EST PRINCIPAL	Capacité de transfert des capacités d'équilibre.

2. Capacités de compréhension et de traitement

CONNAISSANCES DE SÉCURITÉ	Connaissances des trajectoires en sécurité.
---------------------------	---

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
-----------	------------------

3. Aspects émotionnels et affectifs

RÉACTION FACE À L'ÉCHEC	État d'esprit positif Persévérance Dévalorisation. Fuite Critique de tiers
FACILITÉ OU DIFFICULTÉ PERÇUE ET CARACTÈRE CONTRAIGNANT OU ASPECT AGRÉABLE DE L'APPRENTISSAGE.	Image de soi. Émotion positive : plaisir à apprendre. Sensation de contrainte.
INTÉRÊT ET ATTIRANCE POUR LA CONDUITE DE LA MOTO	Émotion positive et valorisation.
PEUR DE CONDUIRE UNE MOTO	Émotion négative et ressenti d'émotion négative.
PENSEZ-VOUS SAVOIR... PENSEZ-VOUS CONNAÎTRE LES OPÉRATIONS...	Capacité d'auto-évaluation justifiée ou excès de confiance/surestimation de soi.
CONNAISSANCES TECHNIQUES	Connaissances des procédures de freinage, d'équilibre, d'inclinaison et de direction.

4. Facteurs de volonté

SATISFACTION DE SA SITUATION PROFESSIONNELLE/ OU DE SES APPRENTISSAGES	Sentiment d'auto-efficacité personnelle.
PRATIQUES SPORTIVES ET FRÉQUENCE	Implication volontaire et persévérance.
ÉNONCÉ DES RAISONS POUR APPRENDRE À CONDUIRE	Motivation à suivre une formation à la conduite moto.
RYTHME D'APPRENTISSAGE	Implication volontaire.

QUESTIONS	CRITÈRES ÉVALUÉS
-----------	------------------

5. Capacités de perception, d'analyse et de décision

Les vidéos des écrans 70, 71, puis celles des écrans 72 à 75, situées en fin de test, complètent l'évaluation des aptitudes et capacités techniques visant à déterminer les volumes d'apprentissage hors circulation.

S.70, S.71	Capacité visuo-spatiale. Évaluer les trajectoires sur route.
S.72, S.73, S.74, S.75	Capacité à évaluer la position et l'équilibre sur la moto et la trajectoire à basse vitesse.

Les capacités cognitives de compréhension et de traitement des informations des situations de circulation.

S.54, S.55, S.56, S.57	Perception et sélection d'indice principal.
S.58, S.59, S.60, S.61	Compréhension de situation.
S.62, S.63, S.64, S.65	Capacité de prévision et d'anticipation.
S.66, S.67	Capacité d'évaluation de distances et de vitesses.
S.68, S.69	Capacité décisionnelle.
TEMPS DE RÉACTION : MOYENNE DES TEMPS DE RÉPONSE	Éfficiency du temps de réaction et de traitement cognitif.

6. Capacités d'attention et de mémoire de travail

10 SITUATIONS PRÉSENTÉES DURANT 4"	Attention dirigée. Mémoire de travail. Exactitude ou erreur sur la prise d'information.
------------------------------------	---

Bilan des points attribués et volumes d'apprentissage, plateau et circulation

On distingue le total des points attribués selon les apprentissages hors et en circulation pour définir :

- le volume des apprentissages de compétences pour les exercices de plateau hors circulation, minimum 8 heures (5 heures en cas de permis A1) ;
- le volume des apprentissages en circulation ; minimum 12 heures (10 heures en cas de permis A1).

Présentation du bilan, entretien et adaptation des valeurs de points attribuées

Le bilan s'effectue avec un enseignant moto, seul habilité à présenter et à expliquer les volumes de points attribués et leur signification.

À partir de là, il proposera un volume de formation qui correspond aux capacités et aux aptitudes de chacun. Le postulant n'hésitera pas à le questionner et à échanger avec lui pour valider ensemble la planification des différents apprentissages. L'enseignant le sollicitera dans ce sens afin d'affiner le test.

Il cherchera à vérifier chez le postulant la qualité de ses réponses. Il se peut en effet que la personne complète ou revienne sur certaines de ses réponses, notamment suite à une compréhension partielle de la question.

L'enseignant a toute latitude à ce moment pour valider les points attribués ou bien en effectuer une adaptation, dans un sens positif ou non. Un guide d'analyse des résultats est mis à sa disposition pour entériner ou corriger le bilan et donc la proposition des volumes de formation.